



A

Madame Peggy Bed-
narowicz Directrice
Générale des Services.

S/ couvert de Mr le
Maire de Petite-Forêt
80 rue Jean Jaurès
59494 Petite-Forêt

30 Juin 2011

Courrier avec suivi

Objet : Refus de Mme Bontinck de répondre à une demande d'information.

Madame,

Madame Morel vient de me remettre le message joint à ce courrier.

Il faudrait rappeler à Mme Bontinck qu'elle se doit de répondre aux questions qui lui sont posées dans la mesure où ceci a trait aux activités du service et qui concernent les habitants de la commune. Chacun des habitants de la commune est en droit d'obtenir les informations sur les activités proposées par les services municipaux. Le cas contraire s'appelle de la discrimination.

Mme Bontinck a commis en la circonstance un acte de discrimination envers une habitante de la commune. Mme Morel ne peut même pas aller voir l'agent de médiation pour régler ce problème, puisque l'agent de médiation c'est elle !

Je demande des sanctions à la mesure de la faute pour avoir oublié le sens du service public. Nul ne peut être écarté du droit à l'information du fait de ses origines, etc.

Mme Bontinck pratique la ségrégation entre les habitants qui est, en la circonstance, une faute grave du fait de ses fonctions.

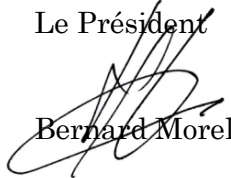
Cela fait un an que je collecte des informations sur les activités du quartier qui fonctionne en catimini avec des activités réservées à une minorité.

Du fait de sa réponse à Mme Morel, je prépare le dossier qui fera scandale. Celui-ci sera même accompagné d'une plainte pour escroquerie au Procureur de la République.

Je vous demande de me communiquer de quel voyage il s'agit (passer ou à venir) sur Paris ainsi que les conditions pour participer à ce voyage. Je demande aussi de préciser, qui organise ou a organisé ce voyage. Je demande la communication de tous les documents en recette et en dépense pour ce voyage et le nombre de personnes concernées.

Veillez agréer, Madame la Directrice, nos respectueuses salutations.

Le Président



Bernard Morel